

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département
de la Vendée

Date de la convocation : 6 décembre 2022
Séance du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD (sauf aux délibérations 11 et 12)- Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 11 et 12
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 11 et 12

Secrétaire de séance : Maryvonne GUÉRIN

19- MARCHÉ DE PRESTATIONS D'IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION / ÉVÈNEMENTIEL ET PAPETERIE – ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANT N° 1 AU LOT 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°12 du 4 avril 2022, un groupement de commandes pour les prestations d'impression de supports de communication / évènementiel et papeterie a été constitué entre la commune des Herbiers, désignée coordonnateur du groupement de commande chargé de la consultation, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du pays des Herbiers.

Pour la Ville des Herbiers, les lots ont été attribués de la façon suivante :

Lot	Attributaire	Ville des Herbiers	
		Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT
Lot 1 : Impression, façonnage et livraison du magazine	LUCON IMPRIM'OFFSET 85400 LUCON	10 000	50 000
Lot 2 : Impression, façonnage et livraison des supports de communication		5 000	40 000
Lot 3 : Impression, façonnage et livraison des affiches planimètre	WESTGRAPHY 44350 GUERANDE	2 000	15 000
Lot 4 : Réalisation et pose de divers éléments de signalétiques de communication et d'évènementielle	DL SYSTEM 85500 LES HERBIERS	10 000	80 000
Lot 5 : Impression et façonnage de supports de papeterie	Infructueux	500	8 000
Lot 6 : Distribution de supports de communication publique	LA POSTE 44262 NANTES CEDEX 2	0	20 000
TOTAL		27 500	213 000

Dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre du lot 2, des erreurs matérielles ont été relevées dans le Bordereau des Prix Unitaires du lot 2 comportant 1 470 références. Aussi, il convient de modifier les Prix unitaires dans le Bordereau des Prix Unitaires des 8 références suivantes :

n°	Descriptif	NOMBRE D'EXEMPLAIRE PAR TIRAGE	PRIX FORFAITAIRE EN € HT DU NOMBRE D'EXEMPLAIRE remis dans l'offre initiale	NOUVEAU PRIX FORFAITAIRE EN € HT DU NOMBRE D'EXEMPLAIRE
2-41	Carton A5 au format 14,8x21 cm couché mat ou demi-mat 300 g pefc, recto/verso, quadri	100	9	55
2-42	Carton A5 au format 14,8x21 cm couché mat ou demi-mat 300 g pefc, recto/verso, quadri	150	8	63
2-152	Carton carré au format 210 x 210 mm couché mat ou demi-mat 300 g recto / verso quadri	200	112	161
2-153	Carton carré au format 210 x 210 mm couché mat ou demi-mat 300 g recto / verso quadri le 100 supplémentaire à partir de 200 ex.		124	69
2-197	Carton carré 4 pages au format fermé 210 x 210 mm, ouvert 420 x 210 mm couché mat ou demi-mat 300 g recto / verso quadri le 1000 supplémentaire à partir de 5 000 ex.		777	110
2-310	Papier A4 impression 170g recto quadri Le 100 supplémentaire à partir de 100 ex.		71	22
2-328	Tract A5 sur papier PEFC couché demi mât 115 g recto/verso quadri	2 000	23	164
2-621	Brochure 2 points métal, format ouvert 21x29,7cm, format fermé 14,8x21 cm, pages intérieures 130 g/m ² TAMPONNABLE demi-mat, couverture 4 pages couché demi-mat 200 g/m ² , 20 pages (16 + 4 couvertures), quadri recto verso le 100 supplémentaire à partir de 100 ex.		343	266

Ainsi, le nouveau Bordereau des Prix Unitaires annule et remplace le précédent et devient pièce contractuelle et est applicable à compter de la notification de l'avenant.

Les montants du marché restent inchangés :

Lot 2 – Impression, façonnage et livraison des supports de communication

- Montant minimum annuel 5 000 € HT,
- Montant maximum annuel 40 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-8

Vu la délibération n°12 du Conseil municipal du 4 avril 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et centre-ville du 30 novembre 2022,

Considérant au regard des écarts constatés, les erreurs matérielles manifestes des 8 prix unitaires listés ci-dessus,

Considérant que ces nouveaux prix unitaires n'auraient eu aucune incidence sur le classement des offres lors de l'attribution du marché,

Considérant que dans un souci de pérenniser les relations contractuelles saines avec le titulaire, il y a lieu de prendre en compte ce nouveau Bordereau des Prix Unitaires,

Vu le rapport de Roger BRIAND,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

- approuve le projet d'avenant n°1 au marché de prestations d'impression de supports de communication / évènementiel et papeterie – Accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande pour le lot 2 décrit ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Maryvonne GUÉRIN
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2022
Publié électroniquement le : 19 DEC. 2022